

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 01 2019

Etaient présents : Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, Guy MASIN, Catherine TRANCHINO, Sophie BOUGNERES, Michèle LAMBERT.

Excusés : Mélanie ZIZZO pouvoir à Guy MASIN
Frédéric DUFOUR pouvoir à Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Marie-Rose CIMAROSTI hospitalisée

Catherine TRANCHINO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du dernier conseil : le conseil n'émet aucune objection.

Monsieur le maire demande au conseil d'ajouter une délibération concernant la position de la commune envers le PLH 2019-2025.

Séance ouverte à 19H30.

1 */ Délibération Avis sur le PPI du Barrage de Génissiat.

Mr le maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article R741-26 du code de la sécurité intérieure relatives aux projets de Plan Particulier d'Intervention(PPI) de certaines installations, le PPI du barrage de Génissiat est soumis à l'avis de la population des communes concernées et à cet effet, un registre servant à recueillir les observations et les remarques éventuelles est mis à disposition au secrétariat de la mairie depuis le 07 janvier jusqu'au 06 février inclus.

Mr le maire rappelle également que conformément aux dispositions de l'article R.741-25 du même code, le conseil municipal est tenu de formuler son avis sur ce dossier sous forme de délibération.

Après lecture du dossier, les membres du conseil se prononcent favorablement

Vote : 0 contre 0 abstention 7 pour

2*/ Délibération Renouvellement de la redevance de permission de voirie.

Mr le maire rappelle qu'en 2014 le Département a délivré à la SARL Colin un permis de stationnement pour 4 ans avec redevance annuelle, relatif à l'occupation d'un talus de 51 m² sur la RD 921. Dans la mesure où cette localisation se trouve en agglomération, l'instruction du renouvellement du permis ainsi que la perception de la redevance induite, relève désormais de la compétence communale.

Mr le maire invite le conseil à fixer le montant de la redevance et à l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

Vote : 0 contre 0 abstention 7 pour

3*/ Délibération DSP gérance de la future Guinguette.

Mr le maire rappelle qu'au terme du délai fixé pour la réception des candidatures et des offres (le 20 décembre 2018) aucun pli n'a été remis et, qu'en l'absence de candidature et d'offre, la commune a la possibilité d'engager une procédure de

négociation directe avec tous candidats susceptibles d'être intéressés par l'exploitation sans modifier le cahier des charges de la consultation.

Mr le maire propose au Conseil Municipal de s'engager dans une procédure de négociation directe prévue par les dispositions de l'Article 11 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et de l'autoriser à entreprendre toute démarche permettant d'assurer la sélection d'un partenaire professionnel pour l'exploitation de La Guinguette.

Vote : 0 contre 0 abstention 7 pour

4*/ Délibération Avis sur le Programme Local de l'Habitat Grand Lac 2019-2025.

Mr le maire rappelle la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de Grand Lac (PLH) pour la période 2019-2025. Cette démarche, qui entre dans le cadre des articles L.302-1 à L.302-4-1 du Code de la construction et de l'habitation permettra à la Communauté d'Agglomération de définir sa politique en matière d'habitat pour les années à venir au sein d'un document élaboré avec l'ensemble des élus et acteurs de l'habitat. Le PLH est l'occasion de définir un projet de territoire solidaire et répondant aux enjeux d'attractivité pour notre nouvelle intercommunalité.

Vote : 6 pour 1 abstention 0 contre

5*/ Questions diverses.

- Courrier concernant l'ALCC : après lecture de ce courrier, le conseil municipal réitère l'importance d'une reprise de dialogue afin qu'une structure à vocation socio-culturelle perdure sur le territoire.

- Grand Débat National : 2 soirées débat seront organisées à l'échelon de la Chautagne pour les communes de Motz, Chindrieux, Conjux, Ruffieux, Serrières et Vions, le mercredi 27 février 2019 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Vions où seront abordées les thématiques de la Transition Ecologique ainsi que la Fiscalité et les Dépenses Publiques ; et le jeudi 28 février 2019 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Ruffieux où seront abordées les thématiques de la Démocratie et la Citoyenneté ainsi que l'Organisation de l'Etat et des services publics.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 18 /02/2019 à 19h30

Prochaine commission Finances le 14/02/2019 à 9h

Prochaine commission Travaux le 13/02/2019 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 09h45.

Le Maire

Jean Pierre SAVIOZ-FOUILLET

